



DELIBERATION
N° CM 30/008/2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 6 février 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Régis CARPENTIER qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE : Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry FAVOCCIA

• **Conseil Régional - Demande de subvention au titre du dispositif de mobilisation des collectivités pour le développement de l'énergie solaire en Ile-de-France - installation de panneaux photovoltaïques sur le Complexe Sportif Clarisse Agbégénou**

La stratégie Energie-Climat de l'Île-de-France a été votée en juillet 2018 et affiche 3 principes primordiaux : la sobriété, la production d'énergies renouvelables et de récupération et la réduction de la dépendance énergétique francilienne.

L'objectif pour 2030 est de diminuer de moitié la dépendance aux énergie fossiles et nucléaire de l'Ile-de-France par rapport à 2015, grâce à :

- la réduction de près de 20% de la consommation énergétique régionale ;
- la multiplication par 3 de la part globale des EnRr dans la consommation énergétique régionale ;
- la multiplication par plus de 2 de la quantité d'EnRr produite sur le territoire francilien.

Aussi, la Région lance plusieurs appels à projets dont l'appel à projets EnR&R – électricité renouvelable qui vise notamment à financer les installations photovoltaïques.

Les Collectivités sont éligibles à cette aide régionale.

L'aide régionale pour les investissements peut subventionner jusqu'à 30 % du montant englobé HT, plafonnée à 2 000 000 € sauf pour les installations photovoltaïques subventionnées jusqu'à 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à projets EnR&R – électricité renouvelable qui vise notamment à financer les installations photovoltaïques, lancé par la Région Ile-de-France,

Considérant la volonté de la Municipalité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Complexe Sportif Clarisse Agbégénou,

Considérant le coût de l'opération estimé à 40 526.30 € HT,

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CHÉRY, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du Complexe Sportif Clarisse Agbégénou.
- **Sollicite** une subvention aussi élevée que possible, auprès de la Présidente de la Région Ile-de-France, dans le cadre de l'appel à projets EnR&R – électricité renouvelable.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le 8 février 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire



[Handwritten signature of Jean-Michel Girardeau]